Forum des élus « Montagne d'Ardèche » le 7 janvier 2021



Focus sur les zones humides agricoles de la Montagne ardéchoise

Intervention de Nicolas BEILLON

Animateur-accompagnateur de projets (CA07)

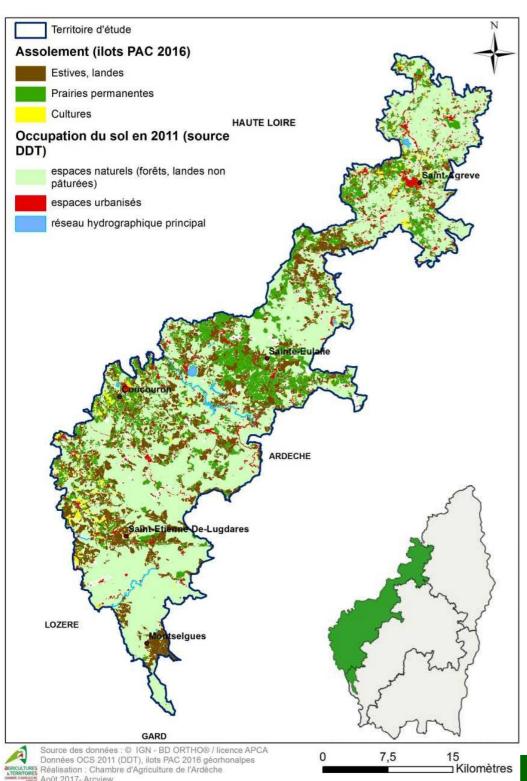






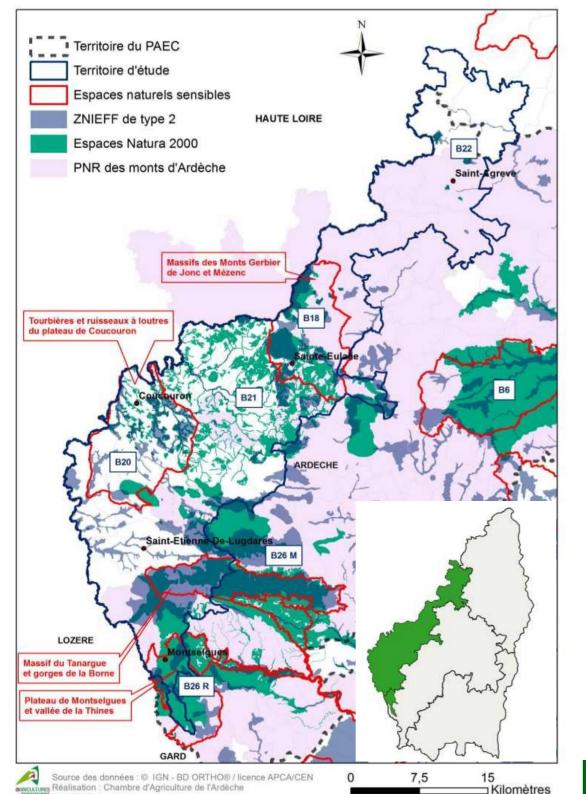






L'agriculture sur la Montagne ardéchoise, c'est :

- 42 communes, environ 1 000 km² (18 %/07)
- Territoire d'altitude entre 900 et 1750 m
- SAU : 35 % du territoire et 25 % des surfaces déclarées à la PAC en 07
- 520 exploitations avec 60 ha de SAU et 37 UGB en moyenne
- Surfaces Toujours en Herbe (STH) = 90-95 % de la SAU
- 2 filières d'élevage principales : bovins lait et viande
- Des filières secondaires : élevages caprins, ovins, maraîchage, petits fruits, etc.
- Taux de chargement global :
- 0,6-0,7 UGB/ha/an en moyenne



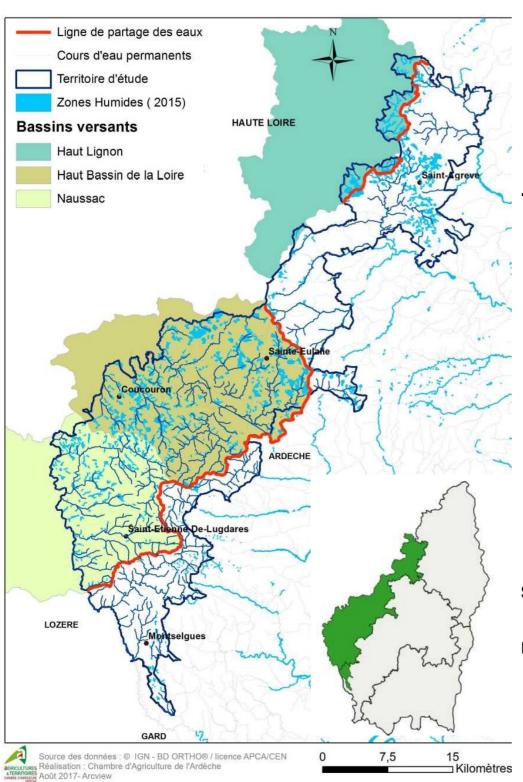
La Montagne ardéchoise, une biodiversité exceptionnelle :

- 6 sites Natura 2000
- 4 Espaces Naturels Sensibles
- 1 PNR (Monts d'Ardèche)
- <u>Des Mesures Agro-Environnementales</u> et Climatiques (MAEC) :
 - au sein du PAEC « Pentes et Montagne ardéchoises »
 - 12 mesures territorialisées « au choix », contractualisées en 2015-2016
 - engagement d'environ 1/4 des exploitations locales
 - 10 000 ha engagés / 4 M€ sur 5 ans

Les contrats agro-environnementaux

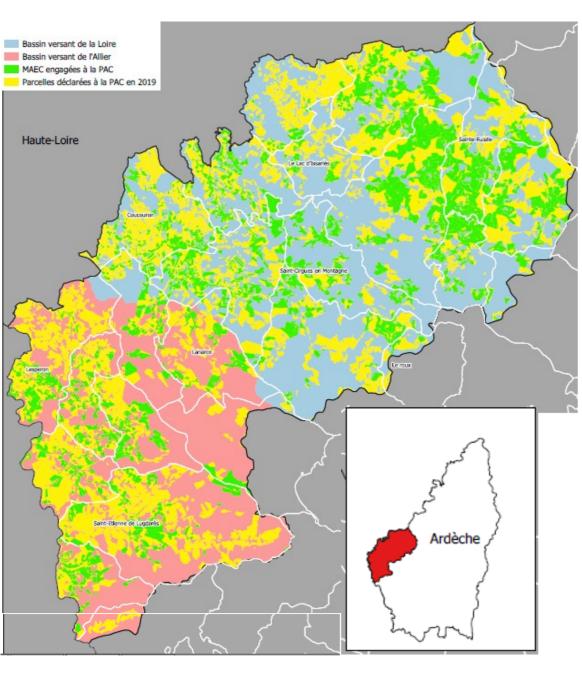


- Des dispositifs qui existent depuis 1992 en Europe/France (aides du 2ème pilier de la PAC, celui du développement rural)
- Contrats de 5 ans entre des exploitations volontaires et l'État
- Principal moyen pour rémunérer les agriculteurs pour le maintien ou le changement de pratiques agricoles en faveur de l'environnement (enjeux : biodiversité, eau, climat, etc.)
- Co-financements : 50 % à 75% du FEADER (Europe), Etat (ministère de l'agriculture), Agences de l'Eau, Collectivités...
- Aides annuelles sur des surfaces (ou éléments linéaires ou UGB, ruches...) en contrepartie du respect des engagements d'un ou plusieurs cahier des charges
- Les Mesures Agro-Environnementales *et Climatiques* (MAEC) font suite aux MAE *Territorialisées* (MAET) depuis 2015



Les zones humides de la Montagne ardéchoise, ce sont :

- 30 % des ZH du département
- 2/3 des ZH agricoles 07
- 57 % des ZH agricoles 07 sont situées sur les bassins versants « Loire-Bretagne »
- 8 % de la SAU locale est en ZH
- <u>Deux mesures MAEC spécifiques aux</u> <u>Zones Humides (codées ZH01/02)</u>:
 - 64 exploitations concernées (1/2 EA)
- 34 contrats « ZH02 » avec plans de gestion simplifiés (réalisés par la FRAPNA Ardèche)
- 850 ha engagés au total (+ ZH intégrées à la mesure HE01 avec Plan de Gestion Pastorale)



Zoom / 2 bassins versants du Plateau ardéchois :

- Haut Bassin de la Loire (HBL) :

15 559 ha / PAC dont 35,5 % / MAEC 97 % en Surfaces Toujours en Herbe 1880 ha en Zones Humides agricoles (81,4 % de la surface totale en ZH) 664 ha engagés en MAEC « ZH »

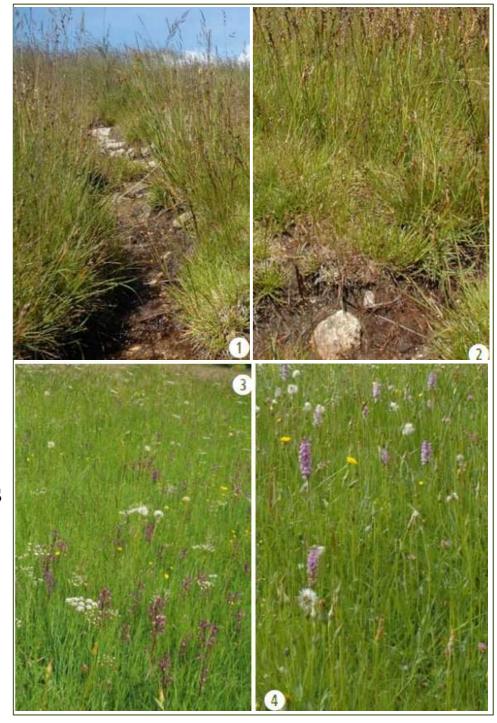
- Haut Allier:

7 955 ha / PAC dont 24,1 % / MAEC 90 % en Surfaces Toujours en Herbe 319 ha en Zones Humides agricoles (68,5 % de la surface totale en ZH) 124 ha engagés en MAEC « ZH »

Typologie des ZH sur la Montagne ardéchoise (1/2)

(Source : CBNMC, 2012. Plantes indicatrices des narces et sagnes du PNR des Monts d'Ardèche et du bassin de l'Eyrieux)

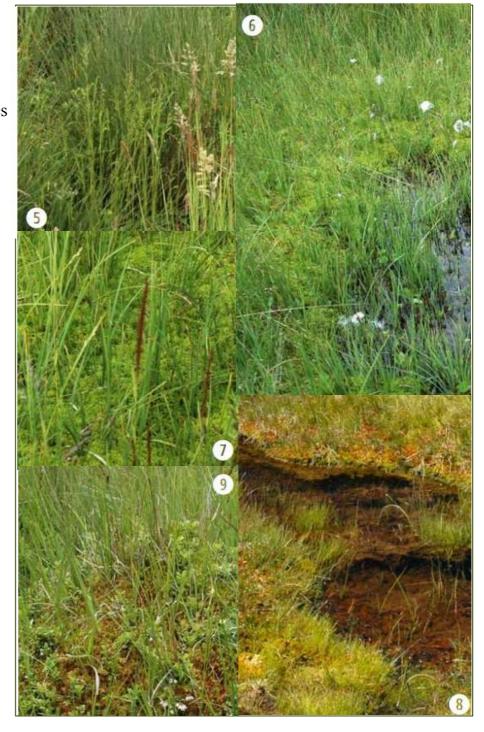
- 1- pelouses vivaces masohygrophiles à Nards raides et jonc quarreux
- 2- prés tourbeux ou paratourbeux mésotropiles, collinéens à montagnards
- 3- Prés de fauche hygrophiles acidiclinophiles à oenanthe à feuilles de peucédan
- 4- Prairies pâturées mésohygrophiles



Typologie des ZH sur la Montagne ardéchoise (2/2)

(Source : CBNMC, 2012. Plantes indicatrices des narces et sagnes du PNR des Monts d'Ardèche et du bassin de l'Eyrieux)

- 5- Prairies pâturées hygrophiles
- 6- Marais de transition à Laiche à bec et sphaigne des marais
- 7- Bas-marais oligotrophiles montagnards
- 8- Végétations des gouilles à rossolis à feuilles rondes et jonc squarreux
- 9- Haut-Marais et landes tourbeuses des complexes de tourbières



Perception des zones humides par les agriculteurs de la Montagne ardéchoise

(Retours de l'enquête réalisée dans le cadre d'un stage 6 mois en 2017 + premiers suivis des contrats MAEC 2015)

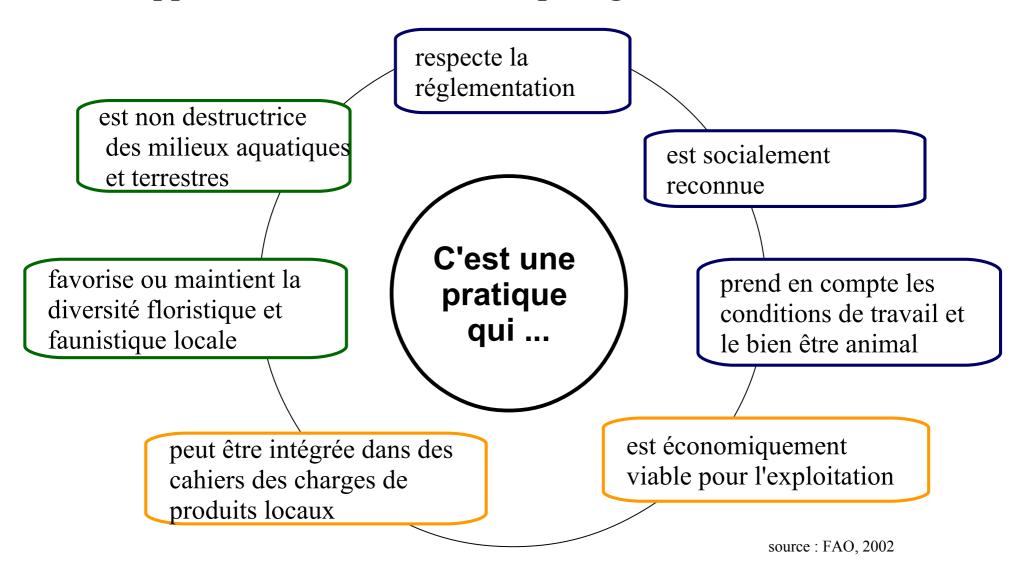
- « on s'y mouille les pieds » : seules certaines zones humides sont considérées comme ZH
- méconnaissance de la valeur fourragère
- mauvaise connaissance de la législation
- image négative au 1er abord :
 « on ne peut rien y faire »
- MAIS utilité lors de sécheresse :
- « c'est plus frais cette année, elles se se régalent mieux en zone humide »



Zone humide en période estivale (2017)

Axe de travail pour la valorisation : changer l'image des ZH agricoles : réel soutien au pâturage, intérêt de les préserver + clarifier la législation

Qu'appelle-t-on une Bonne Pratique Agricole à l'échelle locale ?



- Optimum entre buts économiques, environnementaux et sociaux
- Réfléchies en fonction des objectifs des exploitations et des milieux

Exemples de « BPA » pour les zones humides



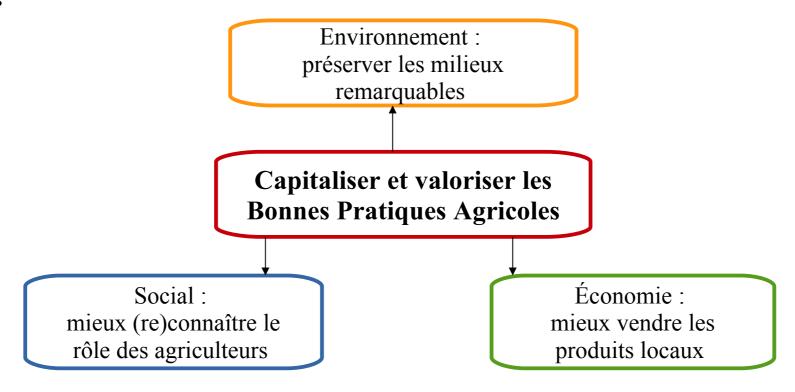
- Non destruction de l'habitat semi-naturel...
- ... et maintien de l'ouverture du milieu par des interventions adaptés
- Maintenir aussi l'accès aux parcelles (accessibilité / exploitabilité)
- Si gestion pastorale : pâturage « raisonné » (pas de sous-/surpâturage)
- Limiter les épandages d'engrais et le chaulage
- Éviter le sur-piétinement et les points d'attroupement (ex : pierres à sel, râteliers, tonnes à eau...)

Pourquoi capitaliser et valoriser les Bonnes Pratiques Agricoles sur la Montagne ardéchoise ?

Un constat : les pratiques locales sont peu capitalisées et rendues lisibles auprès des acteurs du territoire, agriculteurs et grand public

Hypothèse: les pratiques locales sont considérées comme « bonnes »

Enjeux:



Conclusion et perspectives

- → Une meilleure connaissance des pratiques locales servira de base pour la rédaction de guides et autres supports d'information et de communication
- → Des pratiques locales qui sont globalement « bonnes » et respectueuses des milieux, et donc à encourager et maintenir plutôt que changer
- → Des opportunités pour **organiser des événements qui sensibilisent** :
 - le public agricole sur la valeur des milieux qu'ils entretiennent
 - le grand public sur le travail des agriculteurs et les pratiques respectueuses de l'environnement
- → Des arguments pour une meilleure valorisation des produits locaux : communication sur ces bonnes pratiques, développement de démarches de qualité
- → Un maintien des bonnes pratiques qui ne peut fonctionner que dans un **projet de** valorisation des filières territoriales si les aides PAC diminuent ou disparaissent





Merci de votre attention!

Contact CA07: Nicolas BEILLON, animateur-accompagnateur de projets

Tél: 04 75 20 28 00 / Mail: nicolas.beillon@ardeche.chambagri.fr

Avec les soutiens financiers de :





